

# ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

**SAMEDI**  
**1er FEVRIER 2025**  
**9h30 à 12h00**  
**Maison**  
**des Associations**  
**de Vannes**

## **FAPEGM**

Federation d'Associations  
de Protection de l'Environnement  
du Golfe du Morbihan

# COMPTE-RENDU

Le président ouvre l'assemblée générale ordinaire annuelle à 9h40.

Le président lit l'ordre du jour qui est adopté.

L'invitation à l'AG et l'ordre du jour ont été adressés aux membres de la fédération le 12 janvier 2025.

## **Validation de l'assemblée générale**

### **7 associations membres sont présentes :**

Amis du Golfe du Morbihan (Patrick Ageron), Amis de la Réserve Naturelle de Séné (Dominique Rodary), Citoyenneté-Environnement-Patrimoine 56 (Jean-Jack Séité), Défense du pays de Surzur (Albert Le Brun), Protection du littoral de l'île d'Arz (Philippe Meurice), Qualité de la Vie à Larmor Baden, (Jean Saurat), Sauvegarde des sites de Sarzeau Golfe (Claude Fuchs),

### **4 associations ont donné mandat à une association présente :**

Dihunérien (Michel Chauvin) à Amis de la Réserve Naturelle de Séné (Dominique Rodary), Vélo-motive (Bernard Renou) à Amis de la Réserve Naturelle de Séné (Dominique Rodary), Observatoire de Rhuys (Guy Toureaux) à Sauvegarde des sites de Sarzeau Golfe (Claude Fuchs), Sauvegarde du Logeo (Eric Renard) à Sauvegarde des sites de Sarzeau Golfe (Claude Fuchs),

### **6 associations sont absentes et excusées**

Amis des Chemins de Ronde 56 (Marie-Armelle Echard), Amis de Kervoyal (Marie-Roberte Peron), Application de la loi littoral dans le pays d'Auray (Anicette Jacopin), Eau et Rivières de Bretagne, Environnement 56 (Erwan Le Cornec), Vigie de Pen En Toul (Jean-François Berthou).

**12 associations membres sont présentes ou représentées** sur les dix-huit associations membres de la fédération. Le quorum est donc réuni et l'assemblée peut délibérer valablement sur l'ordre du jour.

Alain Le Grezause représentant l'association Défense du Site et de l'Environnement de Locmariaquer (ADSEL) nous ayant fait part de la dissolution de l'association le 3 janvier 2025

# Rapport annuel moral et d'activités par le Président.

## Année 2024

L'année 2024 a été une année sombre, nous avons perdu notre ancien président et ami Henri Girard en octobre, Il a été un membre fondateur de la FAPEGM en 2006.

Par ailleurs, deux associations membres de la Fédération depuis de très nombreuses années ont dû à leur grand regret se résoudre à dissoudre.

### Fonctionnement de la Fédération

La fédération compte actuellement 17 associations membres.

#### Le CA est composé de 6 associations administrateurs :

Association des Amis des Chemins de Ronde, représentée par Marie-Armelle Echard,  
Association des Amis du Golfe du Morbihan, représentée par Patrick Ageron,  
Association des Amis de la Réserve Naturelle de Séné, représentée par Dominique Rodary,  
Association pour la Défense du Pays de Surzur, représentée par Lucien Schaeffer,,  
Association Qualité de la Vie à Larmor Baden, représentée par Jean Saurat,  
Association de Sauvegarde des Sites de Sarzeau Golfe, représentée par Claude Fuchs.

Les réunions du CA sont remplacées en pratique par les réunions plénières de la fédération du fait que celles-ci ne réunissent que peu de membres hors des membres du CA.

**Le Bureau** est composé de quatre associations membres, représentées par le président Claude Fuchs, le secrétaire Dominique Rodary, le trésorier Jean Saurat et Patrick Ageron vice président.

**Réunions Plénières:** la Fédération a tenu depuis la précédente AG annuelle statutaire du 27 janvier 2024, quatre réunions plénières qui d'après nos statuts ont valeur d'Assemblées Générales ordinaires les 15 mars, 7 juin, 13 septembre, 6 décembre 2024, celle d'aujourd'hui étant aussi l'Assemblée Générale statutaire annuelle.

#### Communication

- Site de la FAPEGM : le nouveau site <https://fapegm-environnementgolfemorbihan.fr> fonctionne depuis 2022. Il est sécurisé, les frais d'hébergement s'élèvent à environ 80 euros par an. La fréquentation du site est mesurée chaque année.

- La revue de presse de la FAPEGM est établie par le secrétariat, diffusée aux associations membres de la fédération et à plus d'une cinquantaine de connaissances ou amis. Elle relate les principaux événements environnementaux du Morbihan et de Bretagne.

- Les comptes rendus des réunions plénières sont adressés au cercle large des proches de la fédération.

### Interventions principales de la Fédération

#### Participation à des réunions du PNR

Comité de pilotage le 24 novembre à Le Tour du Parc.

Présentation des actions le 3 juillet à l'Hotel départemental.

Baccharis: Coordination des actions, cartographie des secteurs contaminés le 27 septembre.

Présentation du nouveau projet de charte le 20 janvier 2025.

## **Participation à des réunions de concertation de Golfe Morbihan Vannes Agglo GMVA**

Territoire économe en ressources. Défi Zéro Gaspillage.

### **Contrats territoriaux sur les Bassins versants du Golfe du Morbihan, de la Rivière d'Auray et de la Rivière de Pénerf:**

Comité de pilotage le 8 novembre.

Contrat territorial cadre eau à Saint Avé le 4 avril..

## **Participations à d'autres instances publiques**

**Commission des Cultures marines (DDTM)**, réunions tous les 4 mois : la FAPEGM est représentée par Brigitte Cornou ancienne professeur au lycée professionnel maritime , membre d'Eau et Rivières de Bretagne et Claude Fuchs. Les interventions ont porté principalement sur les conséquences liées à la culture en surélevé, le non respect de la Charte de bonnes pratiques agricoles et conchylicoles du 11 janvier 2022.

### **Conseil de Développement du Pays de Vannes**

Guy Toureaux (Observatoire de Rhuys) occupait le poste de vice-président, il ne s'est pas représenté; Participation de membres de plusieurs associations de la FAPEGM.

Les demandes d'études sont initiées par GMVA. Des réunions publiques du « Grand Débat » ont été organisées avec GMVA.

4 groupes de travail traiteront en 2025 : les mobilités, l'eau, le logement, la démocratie participation citoyenne.

Avis aux amateurs.

### **Conseil des associations du PNR**

Le conseil souhaite une plus étroite collaboration avec le Conseil syndical et le Conseil scientifique.

Ce Conseil a été renouvelé le 23 janvier 2024.

Claude a été maintenu au titre de la Fapegm comme délégué au collège des associations environnementales, les AGM seront représentés par Patrick, les ACR56 par Marie-Armelle, Eau et Rivières par Guy Legrand . La 1ere réunion s'est tenue le 11 mars, les échanges ont porté sur l'implication du Conseil des associations pour les 10 ans à venir. 25 associations composent ce Conseil. Son rôle était auparavant minime ; de fait, peu de délégués ont participé aux réunions.

Espérons que l'élection du nouveau président, Ronan le Délézir, contribuera au développement d'échanges constructifs. Une seconde réunion s'est tenue le 2 juillet pour lister les attentes des associations.

Pour les 10 ans du Parc, une journée grand public s'est déroulée le 1er décembre au Chorus à Vannes.

## **Soutien aux associations**

Association Amis des Chemins de Ronde : la FAPEGM vient en soutien des ACR 56 et de l'UMIVEM qui ont déposé un recours contre la délibération du 25 septembre 2023 approuvant la modification simplifiée concernant les secteurs déjà urbanisés du PLU de Sarzeau.

## Procédures en cours

### BERDER

FAPEGM, ACR 56, AGM, AQVLB

#### Petite Pêcheurie (garage) :

Suite au rejet de notre requête par le TA de Rennes le 15 12 2023 nous condamnant à verser 1500€ à la commune de Larmor Baden les 4 associations ont décidé de faire appel devant la CAA de Nantes et mandaté Maître Dubreuil à cet effet.

Le juge reconnaît bien que la société OCDL ne pouvait pas considérer que le projet ne constituait pas un changement de destination sur le fondement d'une utilisation comme hébergement pour les familles, groupes et colonies de vacances.

Le dernier mémoire en réplique de nos associations a été adressé aux instances le 5 11 2024.

À suivre...

#### Pêcheurie :

Le Conseil d'État a estimé que la CAA de Nantes a commis une erreur de droit en considérant que les 4 associations justifiaient d'un intérêt leur donnant qualité pour agir contre le refus de dresser un PV de Grande Voirie, aucun objet statutaire n'étant en rapport avec l'acte attaqué.

Les associations sont condamnées à verser globalement 3000 Euros à l'OCDL.

Point positif: Cet arrêt déclare que l'occupation à usage d'habitation est contraire au droit du DPM, en l'absence de titre de concession, la société occupant du bâtiment la Pêcheurie est un occupant sans titre.

#### Hôtel (Permis de construire).

La commune de Larmor-Baden et la société OCDL ont interjeté appel du jugement du TA de Rennes rendu le 17 mars 2023 annulant le permis de construire du complexe hôtelier.

Maître Dubreuil a envoyé le mémoire en défense n°2 début août 2024.

Ci-joint un extrait : **« L'essentiel du débat porte sur la qualification d'extension de construction au sens de l'article L. 121-8, avec une décision très intéressante du Conseil d'Etat d'avril 2024 qui conforte notre position sur ce versant, (je vous ai mis en pièce jointe les conclusions du rapporteur public sous cet arrêt qui sont détaillées et très intéressantes) ».**

## HYDROLIENNES

6 Associations dont la FAPEGM et les AGM ont exercé un recours devant le Conseil d'État contre la décision d'installer des hydrolennes dans le Golfe du Morbihan.

La rapporteure publique a estimé que la mise en liquidation judiciaire du bénéficiaire de l'autorisation ne pouvait conduire, ipso facto, à regarder cette dernière comme illégale. En effet, d'une part les dispositions de l'article L. 181-27 du Code de l'environnement ne paraissent, a priori, pas applicables à l'autorisation litigieuse car elles ne portent pas sur une ICPE. D'autre part, si l'autorisation est accordée à un bénéficiaire qu'elle désigne nommément, elle peut être transférée à un nouveau bénéficiaire en vertu de l'article L. 181-15 du code de l'environnement.

Elle a ensuite relevé, s'agissant spécifiquement des autorisations utilisant des énergies hydrauliques, que le VI de l'article R. 181-15-1 du code de l'environnement exige que figure une note justifiant les capacités techniques et financières du pétitionnaire et la durée de l'autorisation proposée, ce qui est plus exigeant que ce que prévoit l'article R. 181-15-2 du code de l'environnement pour les ICPE.

Elle a conclu à l'annulation de la décision attaquée et à ce que l'État verse une somme de 3000 euros aux associations requérantes.

Me Prigent nous informera lorsque la décision sera rendue ; espérons qu'elle sera conforme aux conclusions du rapporteur public.

## Participations

- Réunions de GMVA sur les pollutions diffuses traitées dans le cadre des contrats territoriaux.
- Les rendez-vous de Clim'actions.

## Interventions diverses

- Réponses à des consultations publiques :
- Projet ISDI à Kerlin pour la société Sarzeau Carrières et Matériaux (Sarzeau).
- Projets de centrales photovoltaïque à Sarzeau.
- Projets de ronds points.
- Déplacements doux (pistes cyclables sur la Presqu'île).
- Collecte des déchets et textiles...
  
- Diffusion d'informations par notre secrétariat des compte-rendus des réunions plénières et des revues de presse.
  
- La gestion de l'eau potable et de l'assainissement .
- Le réchauffement climatique et ses conséquences.
- La protection des zones humides.
- Loi ELAN.
- Les Zéro Artificialisation Nette.
- Sentiers côtiers,.
- Eolien en Bretagne sud.
- Hydroliennes.
- La production d'hydrogène vert en Bretagne.
- Le retrait du trait de côte.
- Les submersions marines.
- Les plantes invasives.
- Berder...
- ....

## Conclusions prospectives sur le fonctionnement de la FAPEGM

L'activité de la FAPEGM a été multiple, elle se déroule également au secteur local (communes, quartier).

La FAPEGM a essayé de jouer son rôle d'information, de conseil et d'aide aux associations membres, et au-delà.

Après débat, le rapport moral est adopté à l'unanimité

L'assemblée générale annuelle statutaire est close à 11h10.

Le président

Claude FUCHS

Le secrétaire

Dominique Rodary

**Bodad kevredigezhioù difennadeg endro ar Mor-Bihan**

agrée au titre de la protection de l'environnement

<http://fapegm-environnementgolfedumorbihan.fr>

Mail : [fapegm@orange.fr](mailto:fapegm@orange.fr)

Siège social : Maison des Associations 31 rue G.Le Bartz 56000 Vannes



# FAPEGM

## COMPTE DE RÉSULTAT 2024

Dépenses		Produits	
Site Internet	78,58	Cotisations 2024	190,00
Petite Pêcheurie (Dubreuil)	689,14 (257,14+432 )	Intérêts 2024	49,08
Grande Pêcheurie (Prigent)	1050,00	Dons Helloasso	210,00
Hotel Berder (Dubreuil)	302,40	Don A3SG	200,00
Hydroliennes (Dubreuil)	475,20 (216 +259,20)	Don Amis du PNR	786,17
Hydroliennes (Prigent)	160,80		
<b>TOTAL</b>	<b>2756,12</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1435,25</b>
		<b>PERTES</b>	<b>1320,80</b>

### Ressources disponibles pour 2025

Ressources au 31/12/2023	2767,66
Perte 2024	-1320,87
<b>Solde au 31/12/2024</b>	<b>1446,79</b>
Cte-chèques :	261,76
Livret :	1185,03

La situation financière est délicate, condamnation des 4 associations à verser une somme globale de 3000 euros.

Deux dossiers sont en attente de jugement (garage et hotel à Berder).

Après débat le rapport financier est adopté à l'unanimité.

Le trésorier

Le secrétaire

Jean Saurat

Dominique Rodary

# ASSEMBLEE STATUTAIRE ORDINAIRE

**SAMEDI**  
**1er FEVRIER 2025**  
**9h30 à 12h00**  
**Maison**  
**des Associations**  
**de Vannes**

## FAPEGM

Federation d'Associations  
de Protection de l'Environnement  
du Golfe du Morbihan

## COMPTE-RENDU

L'assemblée statutaire ordinaire est ouverte à 11h10.

1. Le Compte rendu de la dernière assemblée plénière ordinaire, le 7 décembre 2024 est approuvé à l'unanimité.

2. Fixation des dates des prochaines réunions plénières 2025 de la FAPEGM : les réunions auront lieu en principe les samedis **29 mars, 7 juin, 13 septembre, 6 décembre**.

Aucune nouvelle question n'étant abordée, le président clôt l'Assemblée Statutaire .

L'assemblée statutaire ordinaire est close à 11h20.

Le président

Claude FUCHS

Le secrétaire

Dominique Rodary

Bodad kevredigezhiou difennadeg endro ar Mor-Bihan

agrée au titre de la protection de l'environnement

<http://fapegm-environnementgolfedumorbihan.fr>

Mail : [fapegm@orange.fr](mailto:fapegm@orange.fr)

Siège social : Maison des Associations 31 rue G.Le Bartz 56000 Vannes

